

SEANCE DU 05 AVRIL 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

A délibéré : 14

Ayant donné procurations : 2

L'an deux mil seize, le cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 30 mars 2016

Certifiée exécutoire le 06 avril 2016

Transmis en préfecture le 08 avril 2016

Etaient présents : Mmes LEROY. ZOBENBULLER.
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. GODILLOT.
KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VIENT.

Secrétaire de séance :

Cyril VIENT

Absents excusés :

M. Hubert FOLIN a donné pouvoir M. Franck RACLOT
M. Guy VERCHERE a donné pouvoir à Me Dorine LEROY

01- OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES :

L'exposé du maire entendu et après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents, décide une augmentation de 0,5% du produit fiscal 2016 et fixe les taux des quatre taxes communales, comme suit :

- taxe d'habitation.....	10.43 % (2015 = 10.38 %)
- foncier bâti.....	6.40 % (2015 = 6.37 %)
- foncier non bâti.....	11.61 % (2015 = 11.55 %)
-CFE.....	12.80 % (2015 = 12.74 %)

Résultat du vote :

-contre : 05

-abstention : 01

- pour : 08

02- BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET EAU :

Madame le maire présente le budget primitif du budget EAU, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE D'EXPLOITATION :

-Dépenses = 114 734.00

-Recettes = 160 942.69

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 41 180.00

-Recettes = 41 180.55

Le budget primitif est accepté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

-contre : 03

-abstention : 01

- pour : 10

03- BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame le maire présente le budget primitif du budget EAU, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE D'EXPLOITATION :

-Dépenses = 66 254.00
-Recettes = 123 911.60

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 42 932.00
-Recettes = 43 951.24

Le budget primitif est accepté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

-contre : 00
-abstention : 03
- pour : 09

04- BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET FORET:

Madame le maire présente le budget primitif du budget FORET, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses = 14 810.00
-Recettes = 44 305.61

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 31 194.00
-Recettes = 31 194.00

Le budget primitif est accepté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

-contre : 02
-abstention : 01
- pour : 11

05- BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL :

Madame le maire présente le budget primitif du budget PRINCIPAL, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE D'EXPLOITATION :

-Dépenses = 359 325.89
-Recettes = 507 678.30

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 246 740.00
-Recettes = 246 740.00

Le budget primitif est accepté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

-contre : 04
-abstention : 02
- pour : 08

DIVERS :

REPRISE DE LA COMPETENCE SCOLAIRE PERI ET EXTRA SCOLAIRE :

Madame le Maire demande à Dorime LEROY de présenter les diverses discussions déjà engagées sur ce sujet avec les communes de Bonnay, Merrey-Vieilley, Palise et Venise.

Avant que la Communauté de communes prenne la compétence, la gestion en était assurée par un syndicat scolaire, regroupant les communes de Bonnay, Merrey-Vieilley, Venise et Vieilley. Ce syndicat avait en charge le fonctionnement des écoles, du péri et de l'extra scolaire et il assumait également les investissements (bâtiments scolaires, matériel).

Suite à la prochaine dissolution de la Communauté de Communes, une décision doit être prise : soit chaque commune reprend en charge ses infrastructures (fonctionnement, investissement, personnel), soit nous confions comme par le passé la gestion à un syndicat à vocation scolaire.

Afin de poursuivre les réflexions engagées, l'accord de principe sur la création d'une future structure syndicale calquée sur les bases de l'ancien syndicat doit être rapidement adopté.

Cet exposé entendu, il s'en suit une discussion animée et stérile à ce stade des investigations, ne permettant pas d'arriver à une conclusion.

D'autre part, Madame le maire a souhaité que deux membres du conseil municipal s'associent à la municipalité pour travailler sur cet important dossier ; aucun élu ne s'est porté candidat.

PLU :

Madame le maire informe que la requête de Monsieur Jean Contey, au Tribunal Administratif a été rejetée.

REMPLACEMENT AGENT COMMUNAL :

Un employé sera recruté pour le remplacement de Jean-Baptiste, par l'intermédiaire de Pôle Emploi.

Pour mettre un terme aux discussions emportées, Madame le maire lève la séance à 22 heures 07.